

Compte rendu du conseil du Jeudi 21 avril à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Martine RAISON, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Thomas ROUSSE, Roseline PACCARD.

Absents excusés : Pascal SIMONET, Christophe MARION.

Secrétaire : Gaël MONNERET.

- Approbation du compte-rendu du conseil du 10 mars 2022.

Délibération N° 23 / 2022 : Objet : Vote des taux d'imposition.

Le maire présente les taux des taxes foncières 2021.

A l'unanimité, le conseil décide de reconduire ces taux pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 39,97.
- Taxe foncière non bâti : 26,64.

Pour un produit total souhaité de 191 094 €.

Questions d'actualité :

- Hausse des tarifs de l'électricité et horaires d'été de l'éclairage public. Les tarifs de l'électricité ont augmenté de façon importante au mois de février : 30% pour la consommation des bâtiments et 80% pour l'éclairage public. Afin de stabiliser les dépenses, le conseil décide de limiter la durée de fonctionnement de l'éclairage public durant l'été. Les lampes ne seront pas allumées le matin et seront éteintes le soir à 11h 00.

- Les travaux du lotissement avancent selon le programme prévu. Les réseaux secs et humides sont pratiquement en place. Il reste à terminer la voirie et à border les parcelles qui pourront être mises en vente en mai.

- Afin de préciser les attendus du PLU en matière de construction, un règlement du lotissement sera ajouté aux actes de vente. Ce règlement est approuvé par le Conseil, à la disposition des futurs acquéreurs

- Le Conseil détermine la façon de choisir les futurs acquéreurs, sachant que quinze demandes ont d'ores et déjà été enregistrées. Plusieurs éléments entreront dans la détermination du choix : habitants de Pannessières qui ont longtemps déploré le manque de terrains à bâtir, place sur la liste d'attente, jeunes couples ... Aujourd'hui, et selon ces critères, trois parcelles sont retenues. Afin de boucler le budget et de réaliser une opération blanches, le prix du terrain sera fixé, après vérification des coûts, à environ 65 e le m².

- Le maire informe le Conseil à propos des projets de construction d'une plateforme logistique destinée aux produits pharmaceutiques et d'un éventuel nouvel hôpital sur le territoire de la commune. Cette plateforme remplacera l'actuelle installée de façon très inconfortable dans l'ancien hôpital de Lons-Le-Saunier.

Dans un premier temps, selon les vœux de l'ARS départementale, des terrains ont été repérés sur la zone de Perrigny, en direction de Pannessières.

Ensuite, la demande a évolué vers un terrain jouxtant celui qui serait éventuellement destiné à la construction d'un nouvel hôpital à l'horizon 2035.

Aujourd'hui, rien n'est défini. Des réunions ont eu lieu avec les élus locaux, les autorités de l'ARS, de la préfecture, de la ville de Lons et d'ECLA.

Nous pensons aujourd'hui que cette nécessité déclarée de prévoir les constructions sur le même site n'est pas forcément une obligation, surtout du fait du caractère très hypothétique de la réalisation d'un nouvel hôpital. D'autre part, nous demandons que la localisation de ce projet soit étudiée de nouveau, notamment en fonction des modifications récentes dans le schéma de la circulation autour de Lons.

Questions diverses :

- Gaël Monneret présente les panneaux commandés afin de mettre en place la signalétique dans le nouveau quartier et de procéder au changement de quelques panneaux usagés.

- La salle du foyer sera louée deux heures par semaine à compter de septembre à une association. Les prix de la location seront modulés en fonction de l'évolution du coût de l'énergie.

- Anne-Marie Péguillet fait le point sur le retour des bons-cadeaux distribués à l'occasion des fêtes de Noël. Sur 74 distribués, 10 n'ont pas été utilisés.

- La cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939 – 1945 aura lieu devant le monument aux morts le dimanche 8 mai à 11 heures. La population y est cordialement invitée, ainsi qu'au vin d'honneur qui suivra et qui sera offert sous le préau de la mairie. Une exposition des travaux de peinture de l'atelier « Artisse » est prévue dans les locaux de la mairie.

La séance est levée à 10h 30

Le maire : M.Monnet

-